

Le Préfet de l'Aisne, Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement et notamment son article L.125-5 et R.125-23 à R.125-27;

Vu le décret n° 2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Vu le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Sur proposition du Directeur de Cabinet de la préfecture ;

ARRETE

Article 1^{er}: La commune de SEBONCOURT est située en zone de sismicité faible (zone 2). La liste des documents utiles à l'établissement de l'état des risques tel que prévu par les textes est la suivante :

- le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) approuvé,

Ce document est consultable:

- à la préfecture et à la sous-préfecture,
- à la mairie,
- à la direction départementale des Territoires,
- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aisne : http://www.aisne.gouv.fr

<u>Article 2</u>: L'obligation d'information découlant de la nouvelle délimitation des zones de sismicité du territoire français défini par le décret du 22 octobre 2010 est applicable à compter du 1^{er} mai 2011.

<u>Article 3</u>: Le Directeur de Cabinet de la préfecture, le Sous-Préfet de Saint-Quentin, le SIDPC, le maire de la commune et le directeur départemental des Territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LAON, le 2 1 AVR. 2011 Pour le Préfet et par délégation, Le sous-préfet, Directeur de Cabinet.

Myriam GARCIA



Commune de SEBONCOURT

Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

l. Annexe à l'arrêté préfectoral 'n°	au 2	1 AVR. 2011	Mis à	jour le			
2. Situation de la commune au regard	d'un ou plusieu	rs plans de préven	tion de risque	s naturels pr	évisibles [Pl	PRn]/	
La commune est située dans l	e périmètre d'	un PPR n			oui	non X	
	date	NASALITINES CUNTUM AREPTAJA ARRAY SALATI SALA ESPAS CON CALITINA, ALICITA	BANKER ST.	aléa		to the best to the control of the co	
Les documents de référence s	ont:			Co	onsultable su	r Internet	
							-
3. Situation de la commune au regard La commune est située dans le		Page for kell out 1865 of California.	s technologiqu	ies [PPR t	oul	non X	
	date			effet			
Les documents de référence s	ont:						
	PAPIA				Consultable si	ur Internet	_
4. Situation de la commune au reg						act at Assault to the second	
en application des articles R 563-4 et R	125-23 du code d						
La commune est située dans une	zone de sismici	Forte: ré zone 5	Moyenne zone 4	Modérée zone 3	Faible zone 2 X	Très faible Zone 1	34. 35
5. Carlographie		pièces jointes					
extraits de documents ou de dossiers permet	tant la localisation (des immeubles au rega	rd des risques pri	is en compte			
- le Dossier Dé _l	oartemental d	les Risques Maj	eurs (DDR)	M)	A STATE OF THE STA	The second secon	
6. Arrêtés portant ou ayant porté r La liste actualisée des arrêtés est consulta					rodo (kie zastele delete a d		